

Décret du comité de Législation nommant l'administration de la municipalité et du conseil général de Chartres (Eure-et-Loir), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Charles-François Oudot

Citer ce document / Cite this document :

Oudot Charles-François. Décret du comité de Législation nommant l'administration de la municipalité et du conseil général de Chartres (Eure-et-Loir), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 174;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19733_t1_0174_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

MUNICIPALITÉ

Maire

Le citoyen Laignier (Nicolas-Jean-Baptiste), de Montfort.

Municipaux

LES CITOYENS,

Choisine (Jacques), de Montfort.

Lecocq (Pierre), *idem*.

Rousseau (Pierre), défenseur officieux, à la place de Jacques Marquet, proposé pour membre du conseil de district.

Cochim (Joseph-Jean), de Montfort.

Villardeau, ancien municipal, à la place de Baunée, maçon, proposé pour membre du conseil de la commune.

Agent national

Le citoyen Allaire (François-Victor).

CONSEIL-GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Notables

LES CITOYENS,

Fouquet (Jean-François), serrurier.

Truchon, cultivateur, marchand de bois, à la place de Pierre Tissier, perruquier.

Mercier, jardinier.

Perceron aîné (Noël), faïencier.

Barré (Jacques), maçon.

Baunée (Ambroise), maçon, à la place de Guincette (Jean-Pierre).

Baudoin (Jacques), cultivateur.

Delaine (Etienne), chapelier.

Maurice l'aîné, marchand, à la place de Jean-Louis, charpentier-maçon.

Becquet, paveur, à la place de Pierre Parajeau, maçon.

Pelletier (Nicolas), cultivateur.

Choppin (Charles), cordonnier.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (107).

41

La Convention nationale, sur la proposition [d'OUDOT au nom] du comité de Législation, décrète :

(107) P.-V., L, 104-107. C 327 (1), pl. 1431, p. 30. Oudot rapporteur selon C*II, 21.

Tous les citoyens dénommés en liste annexée au présent décret, entreront chacun dans les fonctions qui lui sont désignées.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret qui ne sera point imprimé (108).

Liste des citoyens présentés par le comité de Législation pour le complément de la municipalité et du conseil général de la commune de Chartres [Eure-et-Loir]

MUNICIPALITÉ

Maire

Le citoyen Jeoly-Deshayes, ci-devant maire de Chartres, à la place de Indel.

Municipaux

LES CITOYENS,

Cailleaux, épicier, à la place de Delacroix, officier municipal.

Beaudoin, notaire, à la place de Pierre Borville.

Doullay, tanneur, à la place de Leclerc fils.

Doullay-Chabin, à la place de Perrier.

CONSEIL GÉNÉRAL

Notables

Indel, sortant de la mairie, à la place de Semen, notable, passé au comité de surveillance.

Delacroix, sortant de la municipalité, à la place de Martin.

Dumoulin, horloger, à la place de Doullay-Chabin, passé à la municipalité.

Barré (André), gendre du cafetier, à la place de Maugars.

Chevalier, épicier, à la place de Hache, passé au comité de surveillance.

Substitut de l'agent national

Le citoyen Bourgeois, ci-devant avoué de Chartres [Eure-et-Loir], à la place de Pellierin, substitut de l'agent national, passé au comité de surveillance (109).

(108) P.-V., L, 107. Oudot rapporteur selon C*II, 21.

(109) P.-V., L, 107-108. C 327 (1), pl. 1431, p. 31.